

# Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Paraît 10 fois par an – Rédaction/Administration: case postale 998, 1001 Lausanne – Le numéro: Fr. 4.00/Abt.: 40.– par an, payable au CCP 10-25925-4

## Editorial

*En droit privé, une redevance est une prestation en argent qui est versée périodiquement au propriétaire d'un droit de propriété intellectuelle (droit d'auteur, brevet, nom commercial, dessins ou modèles) par la ou les personnes qu'il a autorisées à en poursuivre l'exploitation à leurs risques.*

*En droit public, la **redevance** (Abgabe), l'émolument (Gebühr) ou la charge de préférence (Vorzugslast), qui constituent des contributions causales, sont des contributions publiques perçues en échange d'un avantage ou d'une prestation déterminée de l'Etat ou de la mise en œuvre d'un service de l'Etat.*

*La quotité doit être en rapport avec le coût de la prestation (principe d'équivalence) et doit être telle qu'elle assure la couverture de ce coût. Si son produit l'excède sensiblement, la contribution causale perd son caractère et devient un impôt.*

*La situation de la radio et de la télévision en Suisse est assez étrange: il existe une entreprise de radio et télévision officielle, la RTS, qui bénéficiera, si la nouvelle loi est adoptée, d'un droit à l'essentiel des contributions publiques, et quelques diffuseurs privés, auxquels on octroiera des miettes.*

*La presse écrite, elle aussi et probablement plus que la radio et la télévision, «contribue*

*à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement», comme le prescrit l'art. 93 al. 2 de la Constitution. Mais elle n'a droit à rien, si ce n'est, pour certains titres, à un allègement des coûts postaux.*

*Un mastodonte officiel tel celui qu'on s'apprête à faire de la Radio Télévision Suisse (RTS) peut-il être considéré comme un service public au même titre que la sécurité assurée par la police, la santé publique par les hôpitaux, l'éducation par les écoles? On peut en débattre.*

*Mais ce débat n'a pas lieu, car la Confédération a choisi de mettre la charrue avant les bœufs: on discute du coût et de la répartition des charges d'une prestation dont la nécessité n'est pas mise en cause, pas plus que le budget.*

*Le produit de la redevance, telle qu'elle est conçue dans la nouvelle loi, devient un impôt puisqu'elle sera due même par des personnes qui ne possèdent aucun appareil susceptible de capter les émissions. Un récent arrêt du Tribunal fédéral semble déclarer que l'administration fiscale ne saurait considérer que les factures de Billag sont soumises à la TVA, puisqu'elles ne correspondent pas à une prestation. On serait donc déjà dans le cadre d'un impôt.*

*Mais ce qui est choquant, c'est que le Conseil fédéral va pouvoir augmenter le montant de la redevance, chaque année, en fonction des requêtes de la RTS, qui enflera comme la grenouille de la fable, au motif que cette redevance n'est pas vraiment un impôt, puisqu'elle ne couvre que les coûts effectifs.*

*Dans ce schéma, M. Roger de Weck, patron de cette grenouille dont le salaire annuel dépasse le demi-million, n'a aucune raison de se restreindre: son budget est déjà largement supérieur au milliard et il songe à de nouvelles applications sur internet...*

***Il faut adopter la démarche inverse:** déterminer d'abord la nécessité d'un media de service public. En quoi et dans quel domaine la radio et la télévision d'Etat peuvent-elles faire plus ou mieux qu'une radio ou qu'une télévision privées, qu'un journal, qu'un magazine? Puis il faut envisager les différents moyens de financer la diffusion de l'information et de la culture: abonnements, mécénat, appui étatique?*

*Enfin, et en dernier lieu, on pourrait fixer le mode de perception d'une redevance et son montant.*

*Nous voterons résolument **NON** à la loi fédérale du 26 septembre 2014 sur la radio et la télévision.*

Claude Paschoud

## D'un certain passé, on devrait faire table rase

La Russie a célébré le 9 mai dernier le septantième anniversaire de sa victoire sur l'Allemagne en 1945. Une impressionnante parade militaire a été organisée à Moscou, qui a toutefois été boudée par les pays autrefois alliés – comme pour mieux souligner que les disputes d'aujourd'hui ont davantage de poids que les ententes du passé, et que ledit passé, lorsqu'il est invoqué dans les discours politiques et ressassé jusqu'à satiété dans les médias, n'est jamais qu'un prétexte au service d'intérêts actuels.

Ironie de l'histoire: la Russie, admirée aujourd'hui par de nombreux Européens pour sa fierté nationale et sa puissance militaire, mais aussi parce qu'elle apparaît comme le dernier bastion de l'Europe blanche et chrétienne et de ses valeurs traditionnelles, était, lors de la deuxième guerre mondiale, un Etat communiste, internationaliste et anti-chrétien. L'Allemagne nazie aussi était un Etat anti-chrétien, glorifiant la puissance humaine comme la mesure de toute chose.

Ces deux Etats européens se sont battus tragiquement, aveuglés par leurs idéologies

orgueilleuses et par une haine irréflectie qui augmentait au fur et à mesure du sang versé. Résumer cette guerre en un combat du Bien contre le Mal correspond à un trait de la pensée moderne, mais cela n'a aucun sens: le Mal était présent des deux côtés. Le Bien aussi, d'ailleurs, car chaque armée compte toujours dans ses rangs des soldats cruels et d'autres plus humains, des lâches et des courageux, des salauds et des héros. Les hommes sont déjà ainsi en temps de paix; la violence de la guerre ne fait que révéler les pires profondeurs de l'âme humaine, le plus souvent, mais aussi parfois ses meilleures qualités.

En ce sens, les condamnations morales qu'on assène aujourd'hui ne relèvent que de la vanité et de l'opportunisme, et l'on devrait davantage se soucier de ne pas répéter soi-même les erreurs du passé que de juger ceux qui les ont commises. Ce qui est sûr, c'est que des peuples européens qui auraient pu coexister pacifiquement se sont entredéchirés au nom de ce qu'ils croyaient être juste, à une époque où personne n'imaginait

le choc des civilisations, l'invasion de l'Europe, la transformation et le remplacement de ses populations.

Quelle que soit la sympathie qu'on puisse éprouver pour la Russie actuelle, on ne peut donc s'empêcher de penser qu'elle a tort d'insister comme elle le fait sur son rôle de «vainqueur du Mal», en usant et abusant des accusations de *nazisme*, de *fascisme* et de *génocide* à l'encontre de ses adversaires. En se laissant aller à cette argumentation – certes facile et redoutable –, elle tombe paradoxalement dans le travers de la pensée moderne occidentale. Pour la Russie elle-même, c'est une faiblesse. De plus, c'est un obstacle à la possibilité de réconcilier un jour le monde slave, déchiré aujourd'hui par une haine inutile et suicidaire entre son Est et son Ouest, c'est-à-dire entre des nations et des peuples qui ont – même s'ils n'aiment pas qu'on le dise – de nombreux points en commun.

Traiter les autres de *nazis* est un sport de démocrates, indigne d'un véritable chef politique.

Pollux

## En direct de Sirius

**Sous-rire...** (pour ne pas en pleurer)

En cette époque torve me revient ce rappel d'un lecteur qui m'avait conseillé d'enrichir du *stultus* (le sot de base latin) la classification traditionnelle des hominidés (*erectus*, etc.) à laquelle j'avais offert le *cybernauticus*. Nous sommes tous des convives possibles dans les dîners de cons. Ce qui suit – et trois cent douze mois de contributions à titres divers au *Pamphlet* –, ne s'adresse qu'aux invités de ma variété. Pardon à ceux qui n'y trouveraient pas leur compte. Ces vingt-deux jours de mai ont été si riches en grotesque que je n'ai pu que choisir quelques brèves.

– Chiara va passer son bac. Vu la prodigalité avec laquelle, depuis vingt-cinq ans, la France le distribue, recevoir son bac serait plus juste.

– À Lampedusa, les «migrants» n'aspireaient, aux dires des médias, qu'à transiter par la Hollande pour immigrer chez Albion. On ne quitte pas un esquif fragile pour un rafiote qui prend l'eau. Mais pourquoi les Séoudiens et les Qataris financent-ils l'UE pour accueillir des coreligionnaires qui seraient si bien chez eux?

– Le FN bleu marine n'a plus de tripes... juste des problèmes d'échappements à réjouir un proctologue. *Rivarol* consacre quatre numéros successifs – quand un seul aurait suffi – aux empoignades entre le Père et la fille indigne et ses diverticules en folie. Depuis le brav' Général Boulanger – en passant par les Froides Queues du colonel de la Loque<sup>1</sup> – et hormis un bref épisode gaullien, rien de grand ne se fait plus en politique dans cette France bavarde et parlementaire. Ce qui reste de patriotisme n'est plus qu'un assemblage hétéroclite de petits coqs de village assoiffés de reconnaissance et dépourvus de toute idée

d'altitude. Giraudoux l'avait bien exprimé dans son *Siegfried*: il n'y avait dans le Paris de Saint-Germain-des-Prés que son chien et une compagne pour attendre le retour d'un Forestier amnésique égaré sur un champ de bataille, quand c'était l'Allemagne tout entière, en la personne d'Eva, qui plaçait ses espoirs en Siegfried, ce même amnésique récupéré du salut de bataille. La nouvelle chance de salut pour l'Europe continentale viendra sans doute à nouveau d'un germanique et malgré l'Angleterre, mais pas de cette Allemagne sans majuscule, bâtarde anesthésiée tout droit issue d'un viol; Wotan merci, il y a encore d'autres germaniques sur le Vieux continent. Mais s'ils ne choisissent pas d'aider à manier la *Schlage*, nos peuples devront, pour échapper aux coups de lassos yankees ou de baguettes islamiques, accepter la loi du knout...

– Les médias de la bienpensance nous gavent de seconde guerre mondiale – péripéties comprises. C'est la France gaulliste, venue de Londres sauver l'URSS et les Etats-Unis (et le reste du monde avec) qui a gagné la guerre. Elle pourrait donc en profiter pour négocier une paix séparée avec l'entité de Mme Merkel et s'affranchir d'un armistice concédé par le vainqueur allemand de juin 1940! Mais l'entité de Mme Merkel, tumeur apparue en génération spontanée après un autre armistice – et qui cependant intervient militairement au bon vouloir de ses maîtres étrangers –, n'est toujours pas l'Allemagne. Qu'attendent donc les petits enfants des «libérateurs» de 1945 pour enfin laisser le peuple allemand se choisir librement un régime?

– Réticent à goûter à nouveau aux geôles d'une république «je-suis-charliesque», le résistant Vincent Reynouard a pris le maquis.

Pour toutes sortes de raisons, VR ne m'est pas sympathique. Mais son enquête sur Oradour est irréprochable. Avant que de nous connaître, nous étions chacun pour soi parvenus à des conclusions identiques par des méthodes et en des temps différents. Selon une savoureuse définition rivarolienne, une «personne que les Juifs n'aiment pas» devient d'emblée «un antisémite»; rétif à l'agenouillement et pas enclin au philosémitisme, l'«antisémite» VR évite au moins de devenir une personne que les Juifs méprisent. L'aplatie Marine Aliot (née Le Pen) découvrira trop tard qu'on ne se relève jamais de tels exercices de soumission.

– Les forces du Califat sont entrées dans Palmyre... Merci QUI?! Merci à tous les Sarkozy et les Hollande de ce monde; merci aux *French Doctors*; à tous les «phylactérosophes»; aux professionnels de l'ingérence et aux agents d'influence de la Méduse – pardon: – de la «Communauté internationale».

**Note d'espoir** (n'abandonnez jamais)

«Nous sommes perdus», concluait Willi dans une lettre qui longtemps m'accabla. Jacques m'a fourni l'antidote: «Voyez nos patries respectives comme des tableaux lumineux sur lesquels s'allumerait un voyant pour tout membre de notre peuple partageant notre point de vue: quelle illumination!» Il faut savoir lire les signes. La nature est plus forte que la prétention humaine. Les tordus et les cupides creusent leur propre tombe. La réalité transcende leurs illusions de puissance. Le nettoyage final est en bonne voie.

Max l'Impertinent

<sup>1</sup> L'équipe de *Je Suis Partout* désignait ainsi les Croix-de-Feu du Lt-col de la Rocque.

## Encore le service civil

Les civilistes, nul ne l'ignore, effectuent un «service civil de remplacement» d'une durée sensiblement supérieure – une fois et demie – à celle du service militaire. Au départ, c'est-à-dire à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1996, date de l'introduction de cette institution hautement nécessaire à la sécurité de notre pays, il était entendu que seuls des jeunes gens aptes à servir mais à qui leur conscience interdisait d'appartenir à l'armée deviendraient civilistes.

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2009 et contrairement à ce qui se passait auparavant, le simple fait de souhaiter accomplir un service civil sensiblement plus long que le service militaire et d'en faire la demande au nom d'un conflit de conscience fut censé prouver la bonne foi des candidats – Dame! Qui aurait l'idée saugrenue d'accomplir trois cent nonante jours de service au lieu de deux cent soixante, à moins d'être percé jusques au fond du cœur d'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle à l'idée de porter l'uniforme et les armes? La prolifération **inattendue** des conflits de conscience a été telle, alors, qu'on a tenté, dès le printemps 2011, d'enrayer le désastre, notamment en réintroduisant l'entretien destiné à éclaircir les motifs des candidats. Mais cet entretien n'est pas un examen de conscience. En fait, il suffit d'alléguer des motifs de conscience pour être agréé, ce qui est à la portée du

premier menteur venu. Et l'attractivité du service civil n'a pas diminué, selon toute apparence<sup>1</sup>.

Il faut se rendre à l'évidence: le libre choix entre service militaire et service civil existe *de facto* en Suisse.

Mais pourquoi donc tant de jeunes gens préfèrent-ils le service civil au service militaire?

J'ai mauvais esprit et la conviction – partagée par beaucoup – que, bien que les intéressés s'en défendent, les conditions de confort sans comparaison avec les contraintes de la vie militaire dans lesquelles s'effectue le service civil auprès d'institutions dites d'intérêt public peuvent être considérées par de nombreux «humanistes conscientisés» comme une compensation suffisante à la durée plus grande de l'engagement. A cela s'ajoute la perspective de toucher, comme les militaires, au moins soixante-deux francs par jour d'allocations pour perte de gain en plus d'une solde de quatre francs. Ce n'est pas rien, en tout cas pour des jeunes gens impécunieux, étudiants en particulier. En outre, les civilistes, de même que les militaires et contrairement aux membres de la protection civile, ne paient pas de taxe militaire s'ils accomplissent ponctuellement leurs périodes de service. Dans ces conditions, accomplir un service civil, même plus long, peut paraître à beau-

coup une solution infiniment plus pépère que le port de l'uniforme et l'instruction au combat.

Quoi qu'il en soit, le service civil occupe le Conseil fédéral, les députés et les milieux militaires dans le cadre des débats relatifs à la nouvelle réforme de l'armée (Deva pour développement de l'armée): que faire pour rendre le service civil moins attractif et comment occuper les civilistes? Faut-il doubler la durée du service civil? Peut-on envoyer les civilistes travailler dans les écoles pour soulager les enseignants en surveillant les cours de récréation à leur place? La loi, qui interdit l'emploi des civilistes comme travailleurs bon marché est-elle respectée?

Toutes ces questions attestent à la fois du fiasco qu'est le service civil et du refus du système politique et militaire de voir la réalité en face. Doubler la durée de l'obligation de servir des civilistes aboutirait peut-être à une diminution des effectifs mais ne ferait pas disparaître l'inutilité foncière de l'institution. Trouver des occupations absurdes aux prétendues victimes d'un grave conflit de conscience contribuerait tout au plus à les démoraliser en leur montrant qu'en fait on n'a pas besoin d'elles. Quant à l'article 6 de la loi fédérale sur le service civil, qui définit les

(Suite en page 3)



## L'islam inquiète sans guérir

«Les mosquées sont nos casernes, les citoyens nos soldats, les coupoles nos masques, les minarets nos baïonnettes.»

Tayyip Erdogan,  
président de la Turquie.

L'islam devient une source d'inquiétude dont même les grands moyens d'information ne dissimulent plus l'existence. La TSR ne consacre-t-elle pas actuellement une série d'émissions télévisées au sujet? Mais posons-nous en Occident ce problème en termes adéquats? Il y a plus grave encore: la logique laïciste des sociétés européennes favorise l'expansion d'une religion pourtant longtemps maintenue étrangère à notre sol, quand elle n'en a pas été expulsée, d'abord en Espagne puis dans les anciennes dépendances de l'empire ottoman, en Grèce, en Roumanie ou en Bulgarie.

L'opinion commune voudrait aujourd'hui concilier un prétendu islam modéré avec la démocratie d'opinion. Ce n'est pas un vœu pieux c'est une utopie doublée d'un contresens, car ceux qui pensent ainsi ignorent coupablement que si l'Occident devient de plus en plus perméable à l'influence de cette religion sur son propre sol, surtout dans la jeunesse, c'est justement parce qu'il se veut officiellement agnostique et qu'il ne voit aucune objection à ce que n'importe quelle croyance religieuse bénéficie désormais d'une liberté privée reconnue.

Or c'est précisément un tel droit qui inspire le mépris des musulmans à notre égard, et ceci quand bien même ils s'en servent pour l'intérêt de leur propre religion. Les musulmans jalourent notre niveau de vie, notre développement technique et industriel, la richesse de notre agriculture, toutes choses qui, chez eux, n'ont

jamais prospéré que sous notre influence... Ils savent aussi que, loin de défendre notre foi ancestrale, ce qui suffirait à donner une juste valeur à la leur, nous l'abandonnons volontiers à toutes les errances de l'esprit. Voilà le signe capital d'une évidence largement méconnue aujourd'hui: la faiblesse des chrétiens fait la force des musulmans. Voulons-nous réellement un islam modéré? Opposons-lui un christianisme rigoureux et intransigeant, et conduisons notre politique à leur égard sur cette base, qu'ils respecteront.

Charles de Foucauld, qui connut le monde musulman de l'intérieur, nous indique la voie à suivre. C'est très précisément celle dont nous nous détournons! Dans une lettre du 9 juin 1908 à l'abbé Caron, il écrit: «(...) l'islamisme ne tient pas devant l'instruction; l'histoire et la philosophie en font justice sans discussion: il tombe comme la nuit devant le jour. L'œuvre à faire ici, comme avec tous les musulmans, est donc une œuvre d'élévation morale; les élever moralement et intellectuellement par tous les moyens; se rapprocher d'eux, prendre contact avec eux, lier amitié avec eux, faire tomber par les relations journalières et amicales leurs préventions contre nous, par la conversation et l'exemple de notre vie, modifier leurs idées; procurer l'instruction proprement dite; faire enfin l'éducation entière de ces âmes; leur enseigner, au moyen d'écoles et de collèges, ce qui s'apprend dans les écoles et les collèges; leur enseigner par un contact journalier, étroit, ce qu'on apprend dans la famille; se faire leur famille... Ce résultat obtenu, leurs idées seront infiniment modifiées, leurs mœurs améliorées par là même, et le passage à l'Evangile se fera facilement.»

Nous faisons très exactement le contraire!  
Nous supprimons la religion dans les études,

sauf peut-être la connaissance de l'islam... Ce comportement porte un nom: c'est une capitulation spirituelle et morale autant qu'intellectuelle devant cette fausse religion. L'Occident se dispose lui-même à subir l'invasion musulmane et parler dans ce contexte d'une maîtrise de l'immigration n'est qu'un leurre de politiques plus intéressés par leur carrière que par l'indépendance de leurs patries respectives.

Ce qui se passe actuellement en Méditerranée n'est que le prélude d'invasions beaucoup plus massives encore. Voilà le sujet tabou par excellence.

Terminons par un petit regard rétrospectif sur l'Andalousie musulmane.

- 796: répression à Cordoue de la révolte des convertis de force à l'islam et expulsion de vingt mille familles;
- 829-837: révolte de Tolède contre les musulmans;
- 850: l'évêque Euloge et un prêtre sont décapités publiquement pour blasphème, ayant voulu débattre des erreurs de l'islam;
- 651-652: sept exécutions pour blasphème contre l'islam;
- 952: destruction des églises de Cordoue postérieures à la conquête arabe;
- 974-976: destruction des bibliothèques;
- 997: destruction totale de Saint-Jacques de Compostelle;
- 1010: massacre de milliers de Juifs à Grenade;
- 1147: expulsion des Juifs ou conversion forcée;
- 1184: les Almohades imposent des signes distinctifs aux chrétiens et aux Juifs d'Espagne.

*Michel de Preux*

## Bourses d'études: le lit de Procuste

L'initiative sur les bourses d'études, de même d'ailleurs dans une grande mesure que son contreprojet indirect, le concordat intercantonal sur l'harmonisation des bourses d'études, partent l'une et l'autre de l'idée qu'il est insupportable au XXI<sup>e</sup> siècle de maintenir dans le domaine de l'aide à la formation des solutions différentes d'un canton à l'autre. Le scandale absolu est atteint lorsque l'étudiant poursuit sa formation dans le canton A et que le régime des bourses qui lui est applicable est celui du canton B parce que ses parents y sont domiciliés.

On doit «harmoniser» les bourses comme on a harmonisé les impôts et harmonisé l'enseignement primaire, par quoi il faut comprendre que les différences devront être atténuées, voire gommées, car elles sont des facteurs d'inégalité des chances.

C'était déjà le souci de Procuste et c'est resté l'angoisse de tous les imbéciles: il y a des grands et des petits, des gros et des maigres, des riches et des pauvres. Pour rétablir l'égalité des tailles, Procuste avait la mesure de son lit, comme on sait. Pour les gros, il faut les faire maigrir et pour rétablir l'égalité entre les riches et les pauvres, il faut évidemment dépouiller les riches jusqu'à ce qu'ils deviennent pauvres.

Pour l'intelligence, c'est plus délicat, car elle ne dépend ni du rang social ni de la fortune. Et comme il est difficile d'en fournir à un imbécile, il faut étouffer celle du plus doué pour atteindre cette sacro-sainte **égalité**. C'est le chemin de toutes les réformes mises en œuvre par les ministres socialistes ces trente dernières années. Si les élèves ne savent plus rien, ils n'auront plus d'objet où appliquer leur intelligence. Ils seront donc uniformément médiocres et on les en récompensera tous par la délivrance du baccalauréat.

Par la suite, une bourse d'études uniforme sur tout le territoire de la Confédération leur permettra d'approfondir leur inculture générale et de se spécialiser dans un domaine minuscule qui fera bientôt l'objet d'une chaire universitaire, d'un institut de recherches et d'un programme européen générateurs de plusieurs bourses d'études...

La boucle est bouclée. **NON** le 14 juin au transfert à la Confédération d'une compétence cantonale!

*Claude Paschoud*

## Encore le service civil (suite)

mesures propres à protéger le marché du travail, il n'est évidemment pas respecté. En effet, si les activités des civilistes dans les institutions dites d'intérêt public répondent à une véritable nécessité, indépendante de l'existence du service civil, elles doivent être exercées par des salariés, qui se heurtent donc bel et bien à la concurrence des braves petits jeunes engagés à leur place.

Tout le mal vient d'une conception erronée de l'obligation de servir qui ne devrait être que militaire pour des raisons de principe que nous avons évoquées à de répétées reprises dans ces colonnes et sur lesquelles je ne re-

viens pas: le retour à la corvée du moyen âge, vous connaissez bien.

Or donc, les autorités civiles et militaires, au lieu de perdre leur temps à inventer des mesures ridicules pour assainir le service civil, devraient se pencher sur les moyens de convaincre le peuple suisse d'accepter une modification de l'article 59 de la Constitution fédérale, afin qu'on en finisse une bonne fois avec le «civilisme».

*Mariette Paschoud*

<sup>1</sup> Il y avait 33'320 civilistes fin 2013, selon un article de Wikipédia apparemment bien documenté et référencé.

## Taxe et retaxe

La votation du 14 juin prochain sur l'imposition des successions, initiative conjointe des socialistes, des évangélistes et des verts, doit être rejetée sans hésitation pour le simple fait qu'elle est anti-fédéraliste. En dehors de cette tare rédhibitoire, elle présente un certain nombre d'autres défauts. En voici quelques-uns.

Elle s'attaque aux personnes les plus aisées et donc les plus mobiles, qui quitteront le navire sans état d'âme lorsque la voracité du fisc deviendra trop insupportable. Elle met en péril la pérennité de certaines entreprises familiales dont les repreneurs se verraient obligés de choisir entre payer des millions pour pouvoir continuer l'exploitation ou fermer boutique avec les pertes d'emplois que cela représente. De la part des partis de gauche, on se serait attendu à une autre attitude. Elle fixe une franchise de deux millions totalement arbitraire en ce qu'elle ne représente pas la même chose à Genève ou à Uri, franchise qui tombe à vingt mille francs pour les donations. Elle supprime la différenciation de traitement en fonction du lien de parenté avec le défunt, avec la notable exception du conjoint.

Mais laissons là cet égrenage fastidieux et, admettons-le, un peu aride, pour nous pencher avec gourmandise sur le fond du problème.

La première et probablement la plus importante des erreurs de nos amis roses-verts est celle qui consiste à considérer que l'impôt a pour objectif la redistribution des richesses.

La gauche n'aime pas les riches, ce n'est pas un secret. Qu'ils le soient devenus par héritage, grâce à des investissements judicieux, en créant ou développant leur entreprise, les riches sont suspects aux yeux des socialistes et leurs biens doivent être confisqués autant que faire se peut, afin de financer les prestations sociales dont on arrose largement les électeurs de gauche.

Le rôle de l'Etat est, selon eux, de garantir la justice sociale et l'égalité absolue, concepts vides de sens et irréalisables. Que de frustrations en perspective... Il serait si simple de reprendre les choses en admettant que le rôle de base de l'Etat se limite à la création et à l'entretien des infrastructures, à la sécurité intérieure et extérieure et à l'aide d'urgence aux plus démunis.

Pour accomplir ses tâches, le gouvernement doit avoir des moyens financiers, et comme il ne produit pas de richesses par lui-même, il prélève les impôts nécessaires. Jusque-là, rien à dire.

La première question qui se pose est de savoir à quel moment l'impôt doit être prélevé. Les flux d'argent forment un circuit fermé: les entreprises paient des salaires et des dividendes qui permettent d'acquérir des biens et des services qui nécessitent des forces de travail à qui on paie des salaires, etc... Le moment opportun pour effectuer le prélèvement de l'impôt est logiquement celui où l'argent change de main, lors de la distribution de revenus aux personnes physiques et lors de l'ac-

quisition de biens et services, par le biais de la TVA. Jusque-là, de notre point de vue, le système se justifie, pour autant que les prélèvements soient raisonnables et en rapport avec la qualité des prestations offertes.

Nous ne reviendrons pas sur la question de l'imposition du bénéfice des entreprises que nous avons déjà traitée dans ces pages<sup>1</sup>, mais sur deux impôts qui, s'ils se différencient de par les concepts qu'ils représentent, sont iniques pour les mêmes raisons: l'impôt sur la fortune et, celui qui nous occupe, l'impôt sur les successions.

J'entendais récemment une personne de mon entourage, qui ne peut être soupçonnée de sympathies pour les initiants, argumenter, à propos des successions, en faveur des taux différenciés et progressifs en fonction du niveau de parentèle, système généralement en vigueur actuellement, mais qui répond malgré tout à une logique confiscatoire, car il n'y a finalement aucune légitimité à grever par l'impôt un capital qui a été épargné sur le revenu et qui a donc déjà laissé son tribut dans la caisse commune. Il serait donc juste de supprimer simplement l'impôt sur la fortune et celui sur les successions comme c'est le cas dans de nombreux pays.

Sans surprise, nous voterons **NON** le 14 juin prochain.

Michel Paschoud

<sup>1</sup> *Bénéfice n'est pas revenu*, *Le Pamphlet* n° 425, mai 2013.

## Diagnostic préimplantatoire: pas de ça!

Je suis opposée à toute destruction d'embryon ou de fœtus. C'est pour cette raison que je répondrai par un **NON** sec et sonnante, le 14 juin, à la question: «Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 12 décembre 2014 concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain?»

La procréation médicalement assistée (PMA) est réservée aux couples qui sont porteurs d'une maladie héréditaire grave ou qui ne peuvent pas procréer par voie naturelle.

Si la modification de l'article 119 de la Constitution fédérale était acceptée le 14 juin, ce qu'à Dieu ne plaise, le nombre d'embryons nécessaires au «traitement» des couples en question passerait de trois – qui, actuellement, doivent être implantés immédiatement dans l'utérus de leur mère sans diagnostic préimplantatoire – à douze, chiffre parfaitement arbitraire. Les *Explications du Conseil fédéral* sur les votations de juin prochain, dont je tire mes informations, ne nous indiquent pas pourquoi on a choisi ce nombre plutôt qu'un autre. Ce qu'on nous dit en revanche, c'est qu'il est nécessaire à la réalisation du diagnostic préimplantatoire (DPI), actuellement interdit, qui serait désormais autorisé et permettrait de sélectionner – mais oui! – les embryons utilisables: pour les couples porteurs d'une maladie génétique, ceux qui présenteraient le moins de risques d'hériter des prédispositions de leurs parents et, pour les couples empêchés de concevoir des enfants par voie naturelle, ceux qui auraient les meilleures chances de se développer dans

le ventre maternel. En résumé: «Il serait possible de développer le nombre d'embryons nécessaires à une réalisation du traitement dans des conditions favorables», étant entendu que le succès de l'opération n'est garanti ni pour les couples porteurs de maladies héréditaires ni pour les couples inaptes à la procréation naturelle. Par bonheur, les embryons surnuméraires jugés dignes d'une chance de vivre – les autres, les malades et les faibles, seraient tués – «pourraient être congelés en vue d'un traitement ultérieur» pendant dix ans... après quoi on n'aurait plus qu'à les envoyer *ad patres*. Ce serait un vrai massacre, ce qui n'empêche pas le Conseil fédéral de considérer avec un parfait cynisme que «les principes de la dignité humaine et de la protection de l'embryon ser[ai]ent (...) respectés».

Nos sept simples et les nains parlementaires qui leur emboîtent le pas prétendent, dans leur grande bonté et grâce au DPI, éviter aux couples concernés par la PMA la dramatique situation à laquelle se trouvent confrontés les couples «normaux» découvrant à la suite d'un diagnostic prénatal que leur enfant n'est pas «en ordre»: choisir d'interrompre ou non la grossesse. Mais au nom de quoi, dans un pays démocratique attaché à l'égalité de traitement, cette souffrance devrait-elle être subie par certains couples et pas par d'autres? C'est trop injuste! On voudra remédier à cela un jour ou l'autre, soyons-en sûrs. On franchira donc un nouveau pas qui permettra à tous les couples de recourir à la PMA et au DPI afin de s'éviter de mauvaises surprises. C'est ce qu'on ap-

pelle la tactique de la tranche de saucisson, qui est aussi vieille que la démocratie directe et permet, avec de la patience, de modeler la volonté populaire.

Un autre argument du Conseil fédéral, éculé au possible, consiste à vouloir éviter le tourisme médical. Il avait déjà été usé jusqu'à la corde par les partisans de l'avortement avant 2002: puisque l'avortement ou, aujourd'hui, le DPI se pratiquent dans de nombreux pays européens et que des Suisses se rendent à l'étranger pour obtenir ce que la loi interdit chez nous, il faut modifier la loi helvétique. En somme, c'est l'étranger qui fait la loi chez nous.

Eliminer des embryons porteurs de maladies graves ou d'infirmités relève de l'eugénisme. Mais je suis bien certaine que les parlementaires qui ont voté la modification constitutionnelle – sans parler de la loi – et le gouvernement qui la défend avec de si pauvres arguments pousseront des cris d'orfraie si un partisan de cette pratique, avançant à visage découvert, venait les féliciter de préconiser cette solution radicale, utilisée en d'autres temps, paraît-il, par un régime dont on a fait le symbole de la barbarie.

Mariette Paschoud

Rédacteur responsable: Mariette Paschoud

ICM Imprimerie Carrara, Morges

ISSN 1013-5057

Courriel: [courrier@pamphlet.ch](mailto:courrier@pamphlet.ch)